

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 NOVEMBRE 2024 A 19H30

Le 5 Novembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 29 Octobre 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaients présents : CARON Sébastien – CARON-JOURDA Yves – CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie – ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO-FINOTTO Lucie – MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille – PICARD Serge – RIEU Sonia - SALOMEZ Michel - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia - SOUCASSE Laurent – SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : PONS Bernard à PICARD Serge - SUDRE Agnès à Sophie CHAVY -

Absente : LESUEUR Agathe

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h35.

Mme le Maire soumet le PV de la séance du 17 Septembre 2024 au vote, il est demandé d'apporter une correction au point n°7, en effet : 20 élus ont participé au vote et non 19 comme mentionné par erreur.

Le PV modifié est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit du retrait de la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP.

Cette demande est votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) RETRAIT DELIBERATION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe les élus que la délibération du 2 avril 2024 adoptée à l'unanimité des élus et validée par le centre de gestion le 14/03/2024, a été invalidée par le contrôle de légalité.

Conformément à la demande des services de l'Etat, Mme le Maire propose de retirer cette décision et de rédiger un nouveau projet de délibération, intégrant les remarques sur la forme formulées par la sous-Préfecture.

Ce texte modifié sera soumis au Centre de Gestion pour un nouvel examen.

Les élus votent à l'unanimité le retrait de la délibération n°2024/047 du 2 Avril 2024.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) MISE EN PLACE TELETRAVAIL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle aux élus que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées à son domicile de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

L'enjeu pour les collectivités est de s'adapter aux évolutions de l'organisation du monde du travail et de proposer aux agents de meilleures conditions d'exercice de leurs fonctions.

Ces conditions passent notamment par une réduction des temps et coûts de trajets et par une prise en compte des enjeux environnementaux.

Mme le Maire donne lecture des activités éligibles au télétravail et des conditions pour en bénéficier.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité la mise en place du télétravail selon les modalités précisées par Mme le Maire.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) ELECTION DELEGUES SIVOM

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire indique que suite à la démission d'un élu municipal par ailleurs délégué titulaire auprès du SIVOM des PLAINES et COTEAUX du VOLVESTRE, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection.

M. PICARD se porte candidat pour représenter la commune avec 6 autres élus titulaires en place.
Les élus procèdent au vote

Résultats :

- Nombre de votants : 20
- Nombre suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre suffrages exprimés : 20
- Nombre de suffrages obtenus : 20

M. PICARD est élu délégué titulaire à l'unanimité et déclare accepter son mandat.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire indique que suite à la démission d'une élue municipale par ailleurs déléguée suppléante auprès du SIVOM des PLAINES et COTEAUX du VOLVESTRE, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection.

M. ESCORIHUELA se porte candidat.
Les élus procèdent au vote

Résultats :

- Nombre de votants : 20
- Nombre suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre suffrages exprimés : 20
- Nombre de suffrages obtenus : 20

M. ESCORIHUELA est élu délégué suppléant à l'unanimité et déclare accepter son mandat.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Représenteront donc la commune auprès du SIVOM les sept délégués **titulaires** suivants :

- Mme VEZAT-BARONIA Maryse
- M. CARON-JOURDA Yves
- M. CHAGNE Patrick
- M. PERSILLON Cyrille
- M. PICARD Serge
- M. SANTACRUZ Roger
- Mme SEGALA Laetitia

Représenteront donc la commune auprès du SIVOM les trois délégués **suppléants** suivants :

- M. ESCORIHUELA Daniel
- M. PONS Bernard
- M. SOUCASSE Laurent

IV) ELECTION DELEGUE RESEAUX

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

1/ Election représentants commune à RESEAU 31

Objet : Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement
- C. Assainissement non collectif
- D1.1 Eaux pluviales

Suite à la démission d'un élu municipal par ailleurs délégué auprès de RESEAU 31, il y a lieu de procéder à son remplacement.

M. PICARD se porte candidat pour représenter la commune avec les deux autres élus en poste.

Les élus procèdent au vote.

Résultats :

Nombre de votants : 20

Nombre suffrages déclarés nuls : 0

Nombre suffrages déclarés blancs : 0

Nombre suffrages exprimés : 20

Nombre de suffrages obtenus : 20

M. PICARD est élu à l'unanimité pour représenter la commune au sein de la commission territoriale de réseau 31 et déclare accepter son mandat

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Siègeront donc au sein de cette commission :

- M.CARON-JOURDA Yves
- M.PICARD Serge
- M.PONS Bernard

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

2/ Election délégué commission territoriale SDEHG :

Suite à la démission d'un élu municipal par ailleurs délégué à la commission territoriale du SDEHG, il y a lieu de procéder à son remplacement.

M.PICARD se porte candidat pour représenter la commune avec l'autre élu en poste.
Les élus procèdent au vote.

Résultats :

Nombre de votants : 20
Nombre suffrages déclarés nuls : 0
Nombre suffrages déclarés blancs : 0
Nombre suffrages exprimés : 20
Nombre de suffrages obtenus : 20

M. PICARD est élu délégué.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Siègeront donc au sein de cette commission territoriale :

- M.CARON-JOURDA Yves
- M.PICARD Serge

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

3 /Election d'un représentant commune aux assemblées générales SMDEA 09:

Suite à la démission d'un élu municipal par ailleurs délégué titulaire au SMDEA 09, il y a lieu de procéder à son remplacement.

M.PICARD se porte candidat pour représenter la commune avec les deux autres élus en poste.

Les élus procèdent au vote

Résultats :

- Nombre de votants : 20
- Nombre suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre suffrages déclarés blancs : 0

- Nombre suffrages exprimés : 20
- Nombre de suffrages obtenus : 20

M. PICARD est élu délégué.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Siègeront donc auprès du SMDEA :

- M.PICARD Serge
- M.PONS Bernard
- M.SANTACRUZ Roger

V) DEMANDE MORATOIRE TRAJECTOIRE ZAN

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire rappelle aux élus que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain est en révision depuis 2018.

La loi climat et résilience de 2021, puis la loi dite « ZAN » de 2023 ont modifié le cadrage de la révision du SCOT, au travers d'objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces nouveaux textes qui présentent de nombreuses difficultés de mise en œuvre s'imposent à tous les documents de planification, à l'échelle régionale, intercommunale et locale.

Sans remettre en cause le bien-fondé de la réduction de la consommation foncière, de nombreuses difficultés ont été relevées par les élus membres de la CCV :

- La loi climat et résilience a été votée le 22 août 2021 : or, la consommation d'espace prise en compte pour la décennie 2021-2031 démarre au 1er janvier 2021. Elle a donc un effet rétroactif dont les élus n'avaient aucune connaissance.
- La superficie consommée servant de référence (2011-2021), basée sur les fichiers fonciers, comporte des erreurs manifestes
- La réduction annoncée par la loi était de 50% or au fil des mois, en prenant en compte les Projets d'Envergure Nationale et Européennes) PENE ainsi que les projets régionaux, cette réduction avoisinera les 60%
- Les décrets d'application ont tardé paraître, retardant d'autant une information fiable et définitive
- Les outils pour mesurer la consommation d'espace ont tardé à être mis à disposition et, de plus, ne sont pas fiables
- Certains outils techniques de maîtrise du foncier, comme le sursis à statuer ZAN sont arrivés très tard

Ces différents points ont conduit le bureau communautaire lors de sa séance du 17 Octobre 2024 à ne pas approuver le SCOT, dans l'attente d'une clarification et d'un moratoire sur l'application du ZAN.

Mme le Maire propose aux élus de la commune, en cohérence avec la position de la CCV de :

- ne pas approuver le SCOT dans l'attente d'une clarification et d'un moratoire sur l'application du ZAN
- de demander un moratoire sur le ZAN afin de :
 - o ne pas prendre en compte les années 2021-2024 dans le décompte des consommations d'espace 2021-2031,
 - o demander un lissage sur 10 ans de la consommation à raison d'un dixième par an, en ne prenant pas en compte les années 2021-2024.

Après délibération, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) TRAVAUX SDEHG

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire soumet aux élus plusieurs chiffrages établis par le SDEHG portant sur l'installation d'éclairages LED, afin de réaliser des économies d'énergie.

Ces projets concernent :

- les projecteurs d'illumination de la cathédrale
- le remplacement de 54 lanternes résidentielles, de 13 lanternes de style et de 488 lanternes routières dans le cadre du programme rénovation d'éclairage public

Ces investissements permettront de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 80%. D'autre part, ces investissements ajoutés à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures, permettront de réduire les dépenses liées à la fourniture d'électricité.

Le SDEHG a également chiffré l'ajout d'un point lumineux au city Stade, avec un reste à charge de 1 107 € pour la commune.

Ces investissements sont validés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) DELEGATION SIGNATURE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Un acte notarié interviendra entre la commune et le SDIS, portant sur la cession par la commune d'un terrain communal devant accueillir le prochain centre de secours.

Dans l'hypothèse où Mme le Maire ne serait pas présente le jour de cette signature, M. CARON-JOURDA la remplacera et une délégation sera rédigée en ce sens.

Cette proposition est votée à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) ACTUALISATION STATUTS CCV

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Volvestre du 26/09/2024, portant modification des statuts sur la régularisation, la réorganisation et l'extension de ses compétences.

Elle précise que les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications qui sont validées à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IX) AVIS ENQUETE PUBLIQUE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire indique qu'une enquête publique est en cours jusqu' au 7 Novembre 2024 sur les communes de St Julien sur Garonne et de St Elix le Château. Elle concerne la demande présentée par la société CEMEX Granulats Sud Ouest, pour le projet de renouvellement d'autorisation et d'extension d'une carrière alluvionnaire.

M. ESCORIHUELA est chargé de prendre connaissance du contenu des documents soumis à l'enquête et fera un compte rendu aux élus, lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

X) DEMANDES SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Une demande de subvention portant sur l'achat de petits équipements pour la salle polyvalente sera finalisée en 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire rappelle la cérémonie du 11 Novembre à laquelle tous les élus sont conviés et l'organisation le 16/11, du repas des aînés
- Elle indique que les travaux de voirie de la rue Camelève sont décalés à début 2025
- Elle salue le travail effectué par les agents communaux et ceux du SIVOM durant les vacances de la Toussaint, afin que le chantier de végétalisation de la cour d'école soit achevé et sécurisé pour la reprise des enfants.

Séance levée à 21h.

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sophie CHAVY